

## CTSD du 14 février 2019

### Déclaration préalable de l'UNSA Education

Nous sommes donc de nouveau réunis suite au vote unanime contre la carte scolaire prévisionnelle abordée durant le CTSD du 07 février.

Nous commencerons ce nouveau CTSD en rappelant notre attachement à cette instance, cela ne fait pas de mal par les temps qui courent, nous y reviendrons ultérieurement.

Nous nous y exprimerons, puisque nous en avons encore la possibilité, « pourvu que ça dure » est la seule remarque qui nous vient à l'esprit dans le contexte actuel de « confiance », mais elle n'est pas de nous...

Nous rappelons pourquoi nous avons voté contre le projet que vous nous avez présenté jeudi dernier et pourquoi nous avons refusé de siéger en CDEN le même jour.

- En ce qui concerne votre projet, aucune des fermetures envisagées n'a été annulée, pourtant quelques situations auraient mérité d'être prises en compte.
- Les dotations nationale et rectorale insuffisantes qui impactent notre tissu d'écoles rurales (la démographie n'explique pas tout, les CP et CE1 dédoublés à moyens constants sont aussi importants).
- L'amendement sur les établissements publics de savoirs fondamentaux contre lequel nous sommes et au vu du projet, il y a de quoi être inquiets.
- La gouvernance en cours dans notre académie : 200 chefs d'établissement manifestaient il y a une semaine devant le rectorat pour protester contre la gouvernance en cours dans notre académie.
- Le fait que le CSTD et le CDEN se tiennent le même jour.

Nous y ajouterons le choix de créer trois postes pour les réseaux d'école du socle et trois autres créés également pour le plan mathématiques, des coûts qui impactent les cartes scolaires des départements de l'académie, nous déplorons ce choix de la rectrice qui se fait au détriment d'autres situations qui auraient mérité une prise en compte.

Nous vous parlons, par exemple, de la situation des référents et de l'accompagnement des enfants handicapés, nous vous avons lu le courrier particulièrement étoffé d'appel à l'aide. Au vu des situations difficiles et croissantes d'élèves, au vu des conditions de travail de nos collègues, au vu de l'appel à l'aide de nos collègues référents qui veulent juste avoir les moyens de faire correctement leur travail dans l'intérêt de tous, voilà ce qu'aurait dû être, à notre sens, une priorité de notre rectrice.

Nous regrettons cette non prise en compte et le ferons savoir car il est important que les familles et nos collègues soient informés des priorités en cours dans notre académie.

Nous avons cité l'exemple des référents, nous aurions pu aussi évoquer les moyens des Rased, les psychologues qui croulent aussi sous la charge de travail, en silence, et qui font au mieux avec le peu de moyens qui leur sont accordés. Nous vous avons d'ailleurs écrit à ce sujet.

Nous avons reçu les nouveaux documents et nous remercions vos services pour cette transmission. Nous y avons cherché désespérément des annulations de fermeture, nous avons juste détecté un demi poste en plus pour les moyens EFIV, si c'est pour répondre à la situation de Mathurin Méheust, nous vous en remercions. Nous avons aussi découvert un poste créé, celui d'accompagnement à la ruralité sur Guingamp Sud, nous aurons des précisions durant cette instance.

Depuis jeudi dernier, malgré le joli soleil costarmoricain qui nous accompagne ces derniers jours, de sombres nouvelles sont venues obscurcir notre ciel.

Hier, le gouvernement a décidé de présenter son projet de loi aux organisations syndicales nonobstant le grand débat national voulu par le Président de la République.

Cette volonté du gouvernement d'aller toujours plus vite est en totale contradiction avec la démarche du grand débat national. Services publics, fiscalité, dépense publique sont, en effet, bien au cœur de ce débat et concernent tous les français.

L'UNSA Fonction Publique constate que le gouvernement n'entend toujours pas les organisations syndicales représentatives des agents publics. L'UNSA, avec 7 autres organisations syndicales, a demandé la suspension de ce projet de loi relatif à la Fonction Publique et à la réforme de l'État.

L'UNSA Fonction Publique relève que ce projet de loi acte une régression des droits des agents publics. Les employeurs publics s'éloignent encore plus de l'exemplarité.

Ainsi la disparition des missions des actuels CAP (avis sur les mobilités et les promotions) et leur transformation renforcera l'individualisation des relations entre le supérieur hiérarchique et l'agent au risque d'altérer le fonctionnement des services publics.

Ainsi la fusion des CHSCT et leur dilution dans une instance unique se traduira par un affaiblissement de la protection et de la santé des agents au moment même où des restructurations intenses se profilent.

La possibilité renforcée de recourir à des contractuels précaires plutôt qu'à des titulaires accentuera la dégradation du service public alors que les services publics doivent être modernisés et renforcés pour améliorer l'offre de service au plus près des citoyens.

Pour l'UNSA Fonction Publique, il est encore temps pour le gouvernement de reporter ce projet de loi régressif et d'ouvrir de réelles négociations avec les organisations syndicales avant de présenter son projet à l'Assemblée Nationale.

De la même façon, pour un sujet qui sera aussi abordé en CTSD, le mouvement départemental : saisie unique de vœux, vœu géographique obligatoire, affectation à titre définitif sur le vœu géographique, nouveau logiciel de traitement, modalité de prise en compte des priorités légales... les mouvements départementaux 2019 ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices.

Les organisations syndicales appellent ainsi le ministère à suspendre ces nouvelles modalités et demandent l'ouverture de négociations pour porter d'autres revendications sur l'organisation des mouvements.

Par le biais d'un courrier commun, SUD, le SNUIPP, la CGT, FO et le SE-UNSA ont alerté le ministre : « Aujourd'hui, nous constatons une impréparation qui va sans nul doute entraîner des retards dans les affectations des personnels. Les reports et les annulations des instances de préparation du mouvement vont se multiplier accompagnées de dysfonctionnements importants et chronophages pour les services des DSDEN. En effet, les personnels sont confrontés à une nouvelle application informatique pas opérationnelle et pour laquelle ils auront été formés très tardivement. »

La mise en application de ces directives nationales s'annonce comme un fiasco qui risque de dégrader durablement les conditions de mobilité et d'affectation et donc réduire encore davantage l'attractivité du métier.

Décidément c'est un sacré privilège de travailler dans l'Éducation Nationale, la gestion humaine y atteint des dimensions assez hallucinantes et le pire est à venir ! Tout est fait à toute vitesse, sans aucune lisibilité, quant à la dimension humaine c'est le cadet des soucis de nos dirigeants, cela ne rentre pas dans les statistiques d'efficience et cela n'est pas médiatiquement exploitable.

Nous terminerons par une note positive, à savoir les conditions de rentrée dans le second degré et dans les lycées. Ah non, excusez-nous, notre déclaration a été piratée par un certain JMB, il n'y aura vraiment aucune note positive à cette déclaration et pour cause...

L'UNSA-Education n'était pas a priori contre la réforme du lycée mais au vu des programmes et des conditions dans lesquelles celles-ci se fera le SE-UNSA vient de porter le message suivant : le ministère sabote sa réforme.

Il est important de rappeler que dès le début nous nous sommes opposés à la seconde heure supplémentaire. Nous dénonçons les conditions dans lesquelles les établissements du second degré de notre département et de notre académie vont faire leur rentrée prochaine et nous n'oublions pas les établissements professionnels !

Nous avons parlé d'un tour de passe-passe ministériel dès l'annonce des dotations académiques : - 29 postes pour toute l'académie sur le papier, cela donne dans le monde réel de nos établissements (sur toute l'académie) : - 118,5 ETP Heures Postes compensés par 89,5 ETP Heures Supplémentaires. Vous fixez un décret obligeant tous les enseignants du 2nd degré à faire une deuxième heure supplémentaire et hop ni vu ni connu, et en plus vous pouvez dire que les enseignants ont été augmentés.

Une mise en place faite, une fois encore, à toute vitesse, avec beaucoup d'incertitudes et d'inconnues, c'est une véritable tempête qui a touché nos établissements, reste maintenant à voir l'étendue des dégâts dans les prochaines semaines et mois...

Nous vous remercions de votre attention et partons acheter, au pas, une blouse grise, au cas où un amendement à la loi dite de « l'école de la confiance » nous l'imposerait...

Pour tout vous dire, en écrivant ces lignes je voulais terminer sur une note sarcastique et en vérifiant ce qui s'est réellement passé lors des débats, figurez-vous que plusieurs amendements le proposaient.

Oui, après plusieurs vérifications, force est de constater, avec certitude que nous sommes bien le 14 février de l'an 2019...